

Formation Continue et Capacité Professionnelle des IAS 2021 **Doc. SC-0012 Rév.B**

Durée de la Formation : 15,00 heures

Public visé :

Sont concernés les intermédiaires d'assurance et de réassurance, leur personnel, ainsi que les salariés des entreprises d'assurance et de réassurance dont les activités consistent à fournir des recommandations sur des contrats d'assurance ou de réassurance, à présenter, à proposer ou à aider à conclure des contrats d'assurance ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion. Les dirigeants des intermédiaires en assurance ont également une obligation de formation.

Prérequis : Etre IAS au 31/12 de l'année précédente.

Objectifs de l'action de formation :

Cette formation permet de tenir à jour les connaissances et aptitudes appropriées, pour les intermédiaires en assurances, leur permettant de mener à bien leurs missions et de satisfaire à leurs obligations de manière adéquate ; maintenir un niveau de performance adéquat correspondant à la fonction qu'ils occupent et au marché concerné ; actualiser régulièrement les compétences nécessaires à l'exercice des fonctions occupées.

Nature de l'action de formation : Action de formation

Contenu de la formation :

Thème 1. Compétences professionnelles générales :

Le secteur de l'assurance - 2h30 :

- le secteur de l'assurance
- les derniers points clés du dernier rapport de la Fédération Française de l'Assurance
- Les différentes formes d'entreprises d'assurance
- Les bases techniques de l'assurance
- Les mécanismes juridiques de l'assurance
- Les différentes catégories d'assurance

L'intermédiation en assurances - 2h30 :

- Les intermédiaires d'assurance
- L'exercice de l'activité d'intermédiation
- Les obligations d'information et le devoir de conseil
- Les conflits d'intérêt – La gouvernance des produits

La protection de l'assuré - 1h00

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LCB-FT) - 1h00

Thème 2. Compétences professionnelles spécifiques à la nature des produits :

L'assurance prévoyance - 4h00 :

- La protection sociale française
- Les solutions de prévoyance proposées par les assureurs
- Les garanties des contrats de prévoyance
- Le risque Dépendance
- Les contrats Dépendance
- L'assurance emprunteur
- La convention AERAS

Le patrimoine - 3h00 :

- Le patrimoine immobilier
- L'épargne bancaire
- Les valeurs mobilières
- Les donations
- Les successions

Thème 3. Compétences liées à la distribution des produits d'assurance - 1h00

La méthode CAB-SONCAS :

- Boostez votre argumentation avec la méthode CAB-SONCAS
- Mieux argumenter l'assurance décès-invalidité
- Mieux argumenter l'assurance-vie

Exercices

Les moyens d'encadrement :

Jean-Luc PETRICOUL : Consultant formateur indépendant spécialisé dans le domaine des assurances - adresse mail : jean-luc.petricoul@sas-sophia.fr

Moyens pédagogiques utilisés :

Formation asynchrone : l'échange avec les formateurs référents s'effectue via des modes de communication ne nécessitant pas de connexion simultanée, dans notre cas, il est possible de contacter le formateur via le forum de discussion ou bien encore par l'échange de mails. L'intervenant se charge de répondre dans un délai de 48 heures pour les questions, et 8 jours pour la correction des études de cas.

Moyens techniques utilisés :

Plateforme e-learning comprenant un parcours composé de modules, composé chacun du support de cours, de fiches pour approfondir les connaissances si besoin, et des questions d'entraînement. Un forum est mis à disposition pour échanger avec les formateurs référents. L'évaluation en ligne a lieu en fin de formation, dans un mode d'examen, différent du mode d'apprentissage : une fois la réponse aux questions validée, il est impossible de repartir en arrière ; il ne faut pas quitter l'évaluation avant d'avoir terminé car les questions qui n'ont pas obtenu de réponse sont systématiquement considérées comme fausses, sans possibilité de modification, lors de la réouverture.

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats :

- Evaluation en fin de formation, en ligne, sous forme de QRU/QCM, comprenant 20 questions. L'épreuve du contrôle des compétences acquises est réputée réussie lorsque le nombre de bonnes réponses excède 70 %.
- Evaluation de la formation par le stagiaire
- Remise du livret de formation réglementaire et de l'attestation d'assiduité en fin de formation, accompagnés du relevé de connexions.

Plus d'informations :

Géraldine FRANCOIS

Tél. 06.95.18.30.71

Mail : g.francois@sas-sophia.fr